

Neuilly S/Seine, le 12 avril 2024

Dans le cas où vos occupations ne vous permettraient pas d'être présente à cette assemblée générale, vous trouverez ci-dessous et à retourner soit au siège de l'association soit par mail à natacha@cew.asso.fr

POUVOIR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CEW

Je soussigné(e)

demeurant à

membre de l'association **COSMETIC EXECUTIVE WOMEN FRANCE**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et ayant son siège social à Neuilly-sur-Seine cedex (92573), 191 Av Charles de Gaulle,

donne pouvoir à Madame/ Monsieur.....¹
(Chaque membre ne peut représenter plus de trois autres membres).

de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association **COSMETIC EXECUTIVE WOMEN France**, convoqué(e) le **jeudi 16 mai 2024 à 18H30**,
Au 135 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly S/Seine, à l'Auditorium

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. Lecture et approbation du rapport moral 2023 ;
- II. Lecture et approbation de la stratégie 2024 ;
- III. Lecture du rapport financier et présentation des comptes 2023
- IV. Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2023 et du budget 2024. Affectation du résultat, quitus aux administrateurs ;
- V. Nomination/renouvellement/ remplacement des administrateurs de l'Association ;
- VI. Pouvoirs pour les formalités ;
- VII. Questions diverses.

En conséquence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toutes demandes à ce sujet ; assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, prendre part à toutes délibérations de l'Assemblée ; émettre tous votes ; signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, registres ou pièces quelconques ; accorder toutes dispenses d'observation des délais de convocation ; accepter toutes fonctions qui pourraient être conférées par ladite Assemblée ; et, généralement, faire le nécessaire

Fait à

Le

Signature

(*Faire précéder votre signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

¹ Si vous laissez en blanc cette partie, les votes émis à l'aide de ce mandat seront réputés être favorables à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et défavorables à l'adoption de tout autre projet